



## Politique 4 régissant l'embauche d'employées de l'ADEESE-UQAM

### POLITIQUE 4

Abrogeant et remplaçant la *Politique régissant l'embauche d'employés*, adoptée le 15 avril 2003

Adoptée au Conseil d'administration en 2008-2009 Entérinée à l'Assemblée générale du 30 mars 2009

Féminisation inclusive en août 2017

## 1. POSTES

Cette politique d'embauche s'applique de façon non restrictive aux postes rémunérés suivants :

- Direction ou responsable du café étudiant *Le Philanthrope*; b) Employées du *Café Le Philanthrope*;
- Attachée à l'exécutif de l'ADEESE-UQAM;
- Adjointe administrative de l'ADEESE-UQAM;
- Autres postes rémunérés relevant de l'ADEESE-UQAM.

## 2. COMITÉ DE SÉLECTION

### 2.1 Le nombre et la provenance pour chaque type de comité

#### **Poste de responsable du *Café Le Philanthrope***

Concernant l'embauche de la responsable du *Café Le Philanthrope*, le comité de sélection devra être formé d'une membre du Conseil exécutif de l'ADEESE- UQAM, de la responsable sortante et d'une membre du Conseil d'Administration et de toute autre personne détenant une expérience pertinente en embauche de personnel si le comité de sélection le juge nécessaire.

#### **Employées du *Café Le Philanthrope***

Concernant l'embauche des employées du *Café Le Philanthrope*, le comité de sélection devra être constitué de la responsable du *Café Le Philanthrope*, d'une membre du Conseil exécutif et d'une membre du Conseil d'administration et de toute autre personne détenant une expérience pertinente en embauche de personnel si le comité de sélection le juge nécessaire.

#### **Autres employées**

Le comité de sélection devra être constitué d'au moins trois (3) personnes, soit une membre du Conseil exécutif de l'ADEESE-UQAM, une membre du conseil d'administration de l'ADEESE-UQAM et une étudiante inscrite à la Faculté des sciences de l'Éducation ou, à défaut, une personne venant de l'extérieur de la faculté répondant au critère de l'article 2.2.

### 2.2 Expérience

Il est exigé qu'au moins une membre du comité de sélection détienne une expérience pertinente en embauche de personnel.

## **2.3 Rôle et mandat**

Le comité de sélection sera créé selon les besoins pressentis par le Conseil exécutif de l'ADEESE-UQAM. Le comité devra coordonner le processus de sélection en étudiant les *curriculum vitae*, en dirigeant les entrevues et faire état au Conseil d'Administration et au Conseil exécutif des travaux exécutés lors de la sélection.

Dans le but d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser la transparence, un membre du comité de sélection ne peut porter sa candidature à un poste rémunéré sans avoir préalablement démissionné de ce comité.

## **2.4 Accord entre les membres**

L'unanimité est requise au sein du comité afin de mener à l'embauche. Un nouvel appel de candidatures devra être effectué si aucune candidate ne se qualifie selon ce critère.

## **3. APPEL DE CANDIDATURES**

### **3.1 Durée et diffusion**

#### **Employées du *Café Le Philanthrope***

La diffusion de l'offre d'emploi devra être restreinte aux listes de diffusion des associations étudiantes en éducation et au pavillon de l'Éducation (N) puisque les candidates recherchées doivent être inscrites à cette faculté.

#### **Autres employées de l'ADEESE-UQAM**

Les moyens entrepris pour effectuer la diffusion de l'offre d'emploi devront permettre de rejoindre le plus grand nombre de candidatures pertinentes en lien avec le poste affiché de façon à atteindre le nombre minimal de candidatures exigé à l'article 3.2.

### **3.2 Ratio de *Curriculum Vitae***

L'appel de candidatures devra être affiché de façon efficace entre 10 et 20 jours ouvrables avant le début de la sélection.

Advenant un nombre insuffisant de *Curriculum Vitae* reçus, l'affichage devra être prolongé sur la période nécessaire à l'obtention du nombre suffisant.

Afin que le comité d'embauche se réunisse, le ratio minimal de *Curriculum Vitae* déposés est de trois (3) pour un poste d'employée du *Café Le Philanthrope*. Si plusieurs postes doivent être comblés en même temps, au moins trois C.V. de plus que le nombre de postes à combler devront être déposés. Un minimum de 6 C.V.

devront être déposés afin que le comité d'embauche se réunisse, dans le cas des autres postes énumérés à l'article 1.

### **3.3 Banque de candidates**

Le processus d'embauche devrait mener à la création d'une banque de candidatures suffisante afin de pourvoir aux besoins ponctuels durant les stages ou aux remplacements des employées quittant en cours d'année.

Le comité d'embauche devra déterminer avant la fin de ses travaux les candidatures valables, mais non retenues, qui constitueront cette banque.

## **4. PROCESSUS DE SÉLECTION**

### **4.1 Profil d'exigences**

À partir du descripteur de tâches du poste à combler, un profil d'exigences devra être établi.

### **4.2 Étude des *Curriculum Vitae***

Les *Curriculum Vitae* devront être sélectionnés à partir du profil d'exigences rédigé.

### **4.3 Introduction**

La première étape du processus de rencontre avec les candidates peut être effectuée en groupe et inclut une présentation du comité de sélection et des activités de l'ADEESE-UQAM.

### **4.4 Entrevue de sélection**

Toutes les candidates seront appelées à passer une entrevue individuelle avec les membres du comité d'embauche.

### **4.5 Offre d'emploi**

#### **Employées du *Café Le Philanthrope***

L'offre d'emploi est rédigée par la responsable du *Café* dans le cas des employées du *Café Le Philanthrope* ou par la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM dans le cas où le poste de Direction générale ne serait pas comblé.

#### **Direction générale du *Café Le Philanthrope***

L'offre d'emploi de la responsable du *Café* est rédigée par la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM.

### **Autres employées**

L'offre d'emploi est faite sur recommandation du comité d'embauche et est rédigée par la coordonatrice de l'ADEESE dans le cas des employées sous l'autorité directe du comité exécutif.

### **4.6 Contrat**

Toutes les employées de l'ADEESE-UQAM (incluant celles du *Café Le Philanthrope*) sont régis par un contrat signé. Celui-ci est signé par l'employée et la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM pour les employées relevant directement du Comité exécutif.

Le contrat est signé par l'employée, la responsable du *Café* et la coordonatrice de l'ADEESE-UQAM dans le cas des employées du *Café Le Philanthrope*.

### **4.7 Évaluation**

Toutes les employées sont sujettes à une évaluation de rendement au renouvellement de leur contrat. L'évaluation est faite par la responsable immédiate de l'employée. L'évaluation est une condition de reconduction du contrat et de ses modalités.

Des évaluations effectuées par la responsable aux affaires financières et administratives de l'ADEESE-UQAM ou la responsable du *Café* sont également prévues de façon trimestrielle et l'employée accepte de s'y soumettre en acceptant le poste.